# Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 de la commune de Saint Genis d'Hiersac

L'an 2025, le 17 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie ROTURIER, Maire.

Date de la convocation : 10/12/2025 Nb de conseillers en exercice : 12 Votants : 10

**Membres présents :** Mme Stéphanie ROTURIER, Sylvie GUINFOLLEAU, Nathalie SICART, Jean-Claude GUILLOT, Yanick MENARD, Jacques PHELIPPEAU, Emmanuel RIPPE (arrivé à 18h45), Bruno JACOB, Mathieu MOREAU, Rodolphe PREVOST
**Membres absents :** Fabien TRUTEAU, Aurélien GUILLOT

**Secrétaire de séance :** Rodolphe PREVOST

Ouverture de la séance 18h35

### 1 - Approbation du procès-verbal

Mme Le Maire donne lecture du procès-verbal du 20 novembre 2025. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## DÉLIBERATIONS

### 2- Révision du loyer de Mme Beauvallet

Mme le Maire rappelle que la révision des loyers des logements communaux doit être étudiée annuellement.
Le logement occupé par Mme Beauvallet, dont le loyer est actuellement fixé à 300 €, est concerné par cette révision.

Mme le Maire propose de maintenir le loyer à son montant actuel, conformément aux pratiques des années précédentes et en raison du caractère énergivore du logement en matière de consommation électrique.

Mme Sicart s'interroge sur la possibilité de continuer à louer ce logement malgré cette problématique.

Mme le Maire répond que la location peut se poursuivre tant que la locataire demeure en place, tout en précisant que des travaux devront être envisagés à son départ.
Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de maintenir le loyer à 300 €.

### 3 – Désaffectation, déclassement et autorisation de mise en vente du bâtiment communal

Comme évoqué lors d'une précédente réunion, Mme le Maire rappelle que le Conseil municipal avait décidé de vendre l'immeuble situé Route d'Angoulême, dont la remise aux normes s'avérerait trop coûteuse.

Mme le Maire expose que le bâtiment communal situé Route d'Angoulême, anciennement affecté aux services de la perception et du bureau de poste, relève toujours du domaine public communal, bien qu'il soit actuellement loué à des personnes privées.

Depuis le départ de ces services, il est constaté que ce bâtiment n'est plus affecté à un service public ni à l'usage direct du public. Toutefois, aucune décision formelle de désaffectation et de déclassement n'a été prise à ce jour.

Or, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques, un bien relevant du domaine public ne peut être cédé qu'après avoir été préalablement désaffecté et déclassé afin d'intégrer le domaine privé de la commune.

Dans la perspective de la cession de ce bien, il est donc nécessaire que le Conseil municipal se prononce sur :

- la constatation de la désaffectation du bâtiment,
- son déclassement du domaine public communal,
- l'autorisation donnée à Mme le Maire d'engager les démarches nécessaires à sa mise en vente.

Dans un premier temps, après en avoir délibéré, le Conseil municipal constate la désaffectation du bâtiment, celui-ci n'abritant plus ni la perception ni la poste.

Dans un second temps, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le déclassement de cet immeuble du domaine public communal.

Enfin, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à engager les démarches nécessaires à la mise en vente du bâtiment.

## 4 – Participation financière au voyage scolaire du collège pour un enfant

Mme le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de participation financière formulée par le père d'un enfant domicilié sur la commune et scolarisé au collège de Rouillac.

Ce voyage scolaire concerne l'ensemble des élèves de cinquième de l'établissement.
Le coût du séjour s'élève à 305 € par élève. À ce jour, la commune ne dispose pas de la liste complète des participants et ne peut donc déterminer s'il existe d'autres élèves domiciliés à Saint-Genis-d'Hiersac concernés par ce voyage.

Cette demande fait suite à la réunion de présentation du voyage, au cours de laquelle il a été indiqué que certaines communes avaient accordé une aide financière les années précédentes, sans précision quant aux communes concernées.

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner cette demande et de se prononcer sur l'éventualité d'un soutien financier communal.

M. Prévost précise que la commune a toujours participé aux voyages scolaires du collège, mais que les versements doivent désormais être effectués directement aux familles qui en font la demande, et non plus au collège.

Mme le Maire s'interroge sur les modalités de participation : faut-il aider uniquement les familles qui en font la demande ou l'ensemble des enfants participant au voyage ?

Après débat, le Conseil municipal souhaite que la liste des élèves participants soit demandée au collège.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de verser une participation de 50 € à chaque enfant participant au voyage au ski. Cette dépense sera inscrite au prochain budget.

## 5 – Subvention exceptionnelle pour la Batterie Harmonie pour leurs 130 ans.

Mme le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de la Batterie-Harmonie de Rouillac, à l'occasion de la célébration de son 130e anniversaire.

Mme le Maire rappelle que la Batterie-Harmonie intervient habituellement lors de la cérémonie commémorative du 11 novembre organisée par la commune, pour laquelle une participation financière de 120 € est versée.

Dans le cadre de cet événement exceptionnel, l'association sollicite une subvention complémentaire afin de soutenir l'organisation de cette manifestation anniversaire. Mme le Maire donne lecture du courrier adressé par l'association.

M. Ménard indique qu'exceptionnellement, la commune pourrait accorder cette subvention, soulignant la satisfaction constante quant à la prestation de la Batterie-Harmonie lors des cérémonies du 11 novembre.

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner cette demande et de se prononcer sur l'attribution éventuelle de cette subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer exceptionnellement une subvention de 120 €, qui sera inscrite au budget 2026.

## 6 – Demande d'achat d'une concession pour M. et Mme Veau Bernard

Mme le Maire informe le Conseil municipal d'une demande d'achat de concession funéraire au cimetière communal, formulée par M. et Mme Veau Bernard.

M. Veau Bernard est né sur la commune et sa famille y est toujours domiciliée. Bien que M. et Mme Veau résident actuellement à Saint-Yrieix, ils souhaitent acquérir une concession au cimetière communal.

Cette demande respecte les usages et critères d'attribution des concessions funéraires communales.

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner cette demande et de se prononcer sur l'autorisation d'achat de la concession sollicitée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de vendre une concession à M. et Mme Veau Bernard au cimetière de Saint-Genis-d'Hiersac.

## 7 – Achat d'une borne d'irrigation pour M. BERTRAND Fabrice

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'une borne d'irrigation appartenant à M. Bertrand Fabrice a été accidentellement endommagée lors d'une opération de broyage réalisée par les services communaux, route de Dorgeville.

Cette borne, enfouie dans les hautes herbes et non signalée, n'était pas visible lors de l'intervention et a été détruite par le passage du broyeur.

Afin de réparer ce dommage, il est proposé que la commune procède à l'acquisition d'une nouvelle borne d'irrigation en remplacement.

Mme le Maire précise qu'un courrier sera adressé à M. Bertrand afin de lui rappeler la nécessité de signaler clairement sa borne à l'avenir.

M. Jacob demande si la borne se situait sur le domaine public ou privé.
M. Rippe indique que, malgré tout, la commune a causé le dommage et qu'il convient donc de la remplacer.
M. Ménard souligne qu'il conviendrait de vérifier précisément l'emplacement de la borne avant toute décision.

Mme le Maire demande à M. Rippe de se rendre sur place afin de procéder à cette vérification.

Le Conseil municipal décide de reporter la délibération dans l'attente de ces éléments.

**8 – Intervention de M. Frey, Kinésithérapeute vestibulaire**

Mme le Maire présente M. Frey, kinésithérapeute vestibulaire souhaitant s'installer sur la commune.

M. Frey prend la parole pour présenter son parcours professionnel et expliquer l'intérêt de sa spécialité, très peu représentée, avec un seul praticien en Charente et très peu au niveau national. Il précise également les raisons qui l'ont conduit à choisir Saint-Genis-d'Hiersac.

Mme le Maire indique l'avoir rencontré à plusieurs reprises avec M. Phelippeau et M. Ménard. Dans un premier temps, le local de l'ancienne pharmacie lui a été proposé, puis, après le départ du médecin, l'ancien cabinet médical. Elle précise que, si des médecins ou des professionnels paramédicaux voudraient s'installer à St Genis d'Hiersac, cela pourrait se faire dans la pharmacie.
Elle informe que M. Frey prévoit de s'installer à compter du 1er mai 2026.

M. Ménard précise que quelques travaux de peinture seront à réaliser au préalable.

M. Jacob demande si la question du loyer a été abordée. Mme le Maire répond que cela n'a pas encore fait l'objet d'une délibération, mais qu'un loyer d'environ 400 € pourrait être envisagé. Elle rappelle que le docteur Ben Moulaï acquittait un loyer de 300 €.

M. Jacob s'interroge sur la possibilité d'accorder une période de gratuité au démarrage de l'activité.
M. Prévost suggère l'éventualité d'un premier mois gratuit.

M. Guillot n'y est pas favorable, précisant que M. Frey n'en a pas fait la demande, mais indique que la question pourra être réexaminée ultérieurement si nécessaire.

Mme le Maire indique qu'elle signera dans un premier temps un engagement avec M. Frey afin de confirmer la mise à disposition d'un local et son engagement à s'installer sur la commune.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Mme Le Maire fait un tour de table :**

- M. Ménard souhaite savoir si un mot de remerciement sera publié dans le petit journal pour le départ de l'agent communal, ainsi que pour M. Gaillard et le médecin. M. Guillot répond que cela est déjà prévu.
- M. Moreau demande des informations sur le recrutement pour les postes occupés précédemment par David et Gaël. Mme le Maire indique que l'étude des candidatures aura lieu fin décembre. Plus de soixante candidatures ont été reçues pour le poste d'agent administratif et une vingtaine pour le poste d'agent technique. Les entretiens auront lieu en janvier, pour une prise de poste mi-janvier pour l'administratif, et plus tard pour l'agent technique.
- M. Jacob s'interroge sur l'avancement des travaux de voirie avec l'entreprise ARETP. Mme le Maire explique que la dernière facture a été réglée en début de semaine. Elle précise que M. Joly doit contacter M. Rippe pour faire un point sur les travaux posant problème. M. Rippe indique que, pour lui, le dossier est clos et qu'il ne rencontrera pas M. Joly. Mme le Maire précise qu'elle reprendra le dossier et effectuera une visite avec M. Joly.
- M. Guillot informe que, en raison de modifications tardives, le petit journal ne pourra pas être imprimé par la société habituelle. Il sera donc imprimé par la commune et distribué avant la fin de l'année.
- M. Ménard rend compte des travaux réalisés par les agents, notamment l'apport de calcaire sur les chemins. M. Jacob signale que certains chemins près de chez lui n'ont pas encore été traités. M. Ménard précise que les travaux ne sont pas terminés. Il sollicite également l'aide ponctuelle des agriculteurs avec leurs tracteurs, ce à quoi M. Jacob se dit favorable.
- M. Jacob souligne la nécessité de réaliser des point-à-temps l'année prochaine en raison du mauvais état des routes. M. Ménard indique que cela sera étudié.

- M. Guillot Jean-Claude fait un point sur les décorations de Noël installées, qui ont suscité des retours positifs de personnes extérieures à la commune. Il explique que des problèmes techniques ont été rencontrés cette année : les guirlandes, bien que vérifiées, ne fonctionnent pas une fois installées sur les poteaux en raison de prises défectueuses. Le SDEG a été sollicité en urgence, sans retour à ce jour.
- M. Guillot fait également un point sur les travaux de Basse, désormais terminés. M. Ménard indique que l'entreprise Colas est intervenue pour finaliser le seuil devant chez M. Bertrand. M. Guillot confirme et précise que des ajustements ont été réalisés avec le propriétaire. Il reste à effectuer les plantations, prévues en février 2026, pour lesquelles un ordre de service sera établi.

Mme le Maire et quatre conseillers demandent qu'un point soit traité à huis clos.

Mme le Maire relate ensuite l'entretien qu'elle a eu avec le boulanger et Alycia de « Chez Elles ». Elle fait état de leur mécontentement à l'égard de la commune.

Le boulanger reproche notamment l'absence de panneaux publicitaires pour sa boulangerie et les commerces, l'emplacement jugé inadapté de la boîte aux lettres de La Poste, l'éloignement des tables lors du repas champêtre, l'installation des barrières lors du marché du vendredi matin, une diminution des achats communaux, les coupures de courant dans son commerce qu'il impute à la commune, ainsi qu'un manque de communication municipale en faveur des commerces.

Alycia présente ses excuses pour le retard de paiement de ses loyers et annonce qu'elle sera placée en liquidation judiciaire en janvier.

Le conseil municipal a débattu et décide qu'une réponse aux questions du boulanger soit faite.

**Fin de séance : 20h30**